

Séance du Conseil de Ville du 26 juin 2023
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.04/23

« Fête par-ci, fête passa... et la Fête de la Nature alors ? »

Auteur-e	Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S		
But visé	La motion demande que soit organisée la Fête de la nature en 2023 et si cela ne devait pas être possible s'engager à soutenir et à développer davantage cette fête à partir de 2024.		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>La motion est datée du 24 avril 2023, date à laquelle les sites internet de la Fête de la nature et de la Ville de Delémont n'étaient pas encore complétés avec les actions prévues à Delémont. Elle ne pouvait donc pas tenir compte des démarches en cours qui ont permis de répondre à la motion qui peut donc être considérée comme réalisée.</p> <p>Lors de la Commission UETP du 20 avril 2023, il a été indiqué que la Municipalité avait sollicité les participants de l'édition 2022, qui a été un succès, afin de leur demander s'ils entendaient participer à la Fête. Il a été indiqué, dans un courriel adressé à ces milieux le 14 mars 2023, que la Municipalité ne pouvait pas remettre en place une manifestation aussi importante, en raison des priorités qui ont dû être fixées pour cette année, vu les nombreux projets en cours, mais que la commune assurerait la coordination et la communication des activités pour faire toute l'information nécessaire auprès de la population. Il a par ailleurs été indiqué que les efforts seront concentrés sur la première Fête de la transition qui aura lieu sur le site SAFED le 1^{er} juillet 2023, lors de laquelle une place sera dédiée également à la nature.</p> <p>En date du 9 mai 2023, date à laquelle cette prise de position est validée par le Conseil communal, les projets suivants sont planifiés à Delémont pour la Fête de la nature qui se déroulera le 20 mai 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CABI : fête de la Nature aux enfants ! Elle comprendra, une présentation avec quelques projets locaux sur les espèces envahissantes. De plus, les enfants auront l'occasion de faire quelques manipulations dans la nature et dans les laboratoires avec des insectes afin de montrer leur utilité. Mais surtout, ils auront l'occasion de voir un nid de frelons asiatiques. ▪ Le Jardin d'Elisabeth : création d'une butte de permaculture avec possibilité de cultiver la butte après l'événement pour les personnes intéressées à jardiner sur le lieu. ▪ Excursion sur la thématique des prairies fleuries et jardin proche de la nature : le Service UETP participe activement à ce projet pour apprendre comment transformer une pelouse en une magnifique prairie de fleurs sauvages et comment l'entretenir de manière durable avec une excursion sur la thématique des prairies fleuries et autres aménagement favorables à la biodiversité. ▪ Foire aux plantons le 20 mai avec les jardiniers de la ville : comme chaque année, cette foire organisée par le Municipalité de Delémont permettra aux jardiniers de la voirie de tenir un stand afin d'aider la population à venir repoter les plantons achetés en offrant la terre préparée ; à cette occasion, les jardiniers distribueront également des éléments à semer et à planter, dont certains de leur propre confection. ▪ Foire aux plantons également avec d'autres acteurs : d'autres participants seront également présents, notamment Kiki Varin - légumes bio anciens, La Sauvageonne - plantes vivaces indigènes et aromatiques, La Clef des champs - légumes et semences potagères, la FRI - plantons de légumes et fleurs de jardin, La Jardinerie des Grands-prés - plantons et fleurs. <p>Il faut par ailleurs souligner que le SEPOD, qui n'organise pas d'activité le jour de la Fête de la nature cette année, met sur pied régulièrement des activités et des excursions, que l'on peut retrouver sur son site internet www.sepod.ch. Ce joli programme fera l'objet d'une communication avec un article dans le <i>Delémont.ch</i>, qui comprend à chaque numéro un article sur la nature en ville, et les annonces habituelles liées à la Foire aux plantons.</p> <p>En conclusion, le Conseil communal propose au Conseil de Ville de rejeter la motion puisqu'elle est déjà réalisée.</p>		